

## Déclaration sur le 101e anniversaire du génocide arménien

---

**Attendu que** l'Administration municipale s'est engagée par la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*, la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion* et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension ;

**Attendu que** l'Administration municipale accorde une grande importance au devoir de mémoire et que, dans cet esprit, elle souligne chaque année, par résolution au conseil, trois événements marquants, soit les journées commémorant le génocide arménien, la shoah et l'abolition de la traite négrière ;

**Attendu que** le Parlement canadien a adopté le 21 avril 2004, une motion reconnaissant le génocide arménien ;

**Attendu que** l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 28 novembre 2003 la *Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien* qui a pour objet de proclamer le 24 avril de chaque année *Jour commémoratif du génocide arménien*;

**Attendu que** depuis 1997, le conseil municipal reconnaît annuellement par une déclaration, le 24 avril « Journée commémorative du génocide arménien » et condamne par le fait même le massacre d'un million cinq cent mille hommes, femmes et enfants, la déportation et le déracinement des survivants de leurs territoires historiques ;

**Attendu que** la remarquable mobilisation des membres de la communauté arménienne à l'occasion du centenaire de commémoration du génocide tout au long de l'année 2015 a permis de rappeler l'importance de sensibiliser les Montréalais aux crimes de masse, mais aussi de reconnaître le courage et la résilience de ceux qui ont survécu aux actes génocidaires ;

**Attendu que** le 24 avril 2016 commémore les victimes des massacres et souligne l'engagement constant des membres de la communauté arménienne dans le travail de reconnaissance du génocide sur la scène internationale ;

**Attendu que** Montréal a été une terre d'accueil pour les réfugiés arméniens et que peu à peu s'éteignent les derniers témoins de cette immense tragédie ;

**Attendu que** la très grande majorité des membres de la communauté arménienne du Québec, descendants de ceux qui ont survécu à ce génocide, sont des Montréalais qui

ont contribué par leurs engagements au plan politique, économique, culturel et social à façonner notre ville;

**Attendu que** le génocide tue deux fois, la seconde par le silence, il importe par devoir de mémoire, de partager les connaissances historiques pour que les générations futures construisent les sociétés de l'avenir en retenant les leçons du passé ;

**Il est proposé par : Harout Chitilian**

**Et appuyé par Mary Deros & Dimitrios Beis**

Et résolu :

Que la Ville de Montréal souligne l'anniversaire du génocide arménien en rappelant l'importance du devoir de mémoire et en invitant les Montréalais et les Montréalaises, à affirmer leur solidarité avec le peuple arménien à travers le monde;

Que le conseil de ville achemine la présente motion à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités et invite ces associations à la partager avec toutes les villes-membres.